



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 68425

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur la multiplication des violences à l'égard des femmes, et plus particulièrement des viols. Le rapport du groupe d'experts sur l'image des femmes dans la publicité remis au Gouvernement en juillet 2001 dresse un constat alarmant de la progression de la violence symbolique et physique à l'égard des femmes : « Avec une fréquence accrue au cours des derniers mois, la publicité a présenté des images de femmes jugées par beaucoup comme humiliantes et dégradantes et comportant de surcroît des risques d'atteinte à la dignité de la personne humaine avec des images incitant à la violence contre les femmes ou à la discrimination en raison du sexe ». Ce rapport fait état de l'existence en France d'une femme sur dix victime de violences conjugales. Face à ce constat alarmant, il lui demande de lui indiquer les dispositions qui vont être prises par son ministère pour lutter contre cette augmentation de la violence.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Le rapport du groupe d'experts sur l'image des femmes dans la publicité rendu public le 11 juillet dernier préconise un certain nombre de propositions qui se déclinent autour de quatre grands axes : une responsabilisation plus importante des professionnels (créateurs, annonceurs, diffuseurs), à travers l'adhésion volontaire à des règles d'autodiscipline adaptées ; une actualisation des textes en vigueur qui permette de sanctionner les atteintes à l'image des femmes par la provocation à la discrimination ; la mise en oeuvre de mesures qui permettent l'émergence du débat public sur la question de l'image des femmes dans la publicité ; un renforcement de la capacité de parole et d'action du corps social, notamment à travers les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations. En ce sens, la lutte contre les violences envers les femmes constitue une priorité de la politique gouvernementale en faveur des droits des femmes. Ces violences sont aujourd'hui reconnues comme un fait social qui traverse tous les milieux sociaux, toutes les cultures et tous les âges. L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) réalisée à la demande des pouvoirs publics, a confirmé ce fait. Les premiers résultats ont été diffusés le 6 décembre 2000 et les résultats définitifs présentés le 4 octobre 2001. Dans le prolongement des nombreux partenariats institutionnels et associatifs déjà réalisés dans ce domaine par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, les Assises nationales contre les violences envers les femmes organisées le 25 janvier 2001 à Paris ont permis de donner une impulsion nouvelle à la politique menée par le gouvernement au travers d'un plan triennal d'action reposant sur quatre axes : le renforcement des réseaux par la généralisation des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes et la création d'une commission nationale contre les violences envers les femmes ; le lancement d'une campagne nationale de communication ; le développement des actions de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de violences ; la construction de partenariats de proximité avec les collectivités locales, afin d'aider à l'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes victimes de violences. Le ministère de l'emploi et de la solidarité participe notamment au fonctionnement de trois permanences téléphoniques nationales

gérées par des associations : la Fédération nationale solidarité femmes (pour les violences conjugales), le collectif féministe contre le viol et l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. Le soutien aux plates-formes nationales d'écoute et d'appels d'urgence et aux associations nationales, qui travaillent à prévenir les violences envers les femmes, s'est traduit par une progression de 25 % en un an (passant de 5,6 MF en 2000 à 7 MF en 2001). Quant au budget déconcentré en direction des associations d'accueil et d'écoute, il a été multiplié par deux depuis 2000. De 5,9 MF en 2000, il est passé à 7,2 MF en 2001 et devrait atteindre 12 MF en 2002, soit une augmentation de près de 67 % en un an.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68425

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6267

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2099